

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le vingt-huit mars deux mil vingt-trois à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Denis, FRANCHIS Régis, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PASDELOUP Rodolphe, PONCHON Régine, RIBES Yves, ROBICHON Marylise, TOURAIS Sylvain et ZAKRZYNSKA Christophe.

Absents représentés : DESGRANGES François (pouvoir à MIGNON Didier), BAILLIET Hervé (pouvoir à BAILLIET Denis), VAN-HOORNE Laetitia (pouvoir à MARQUES Alexandra) et PUARD Marie-Claire (pouvoir à RIBES Yves).

Absents : ANDRIEUX Alain et CARNEIRO Thierry.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON. Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : achat du terrain cadastré ZK 125. Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour.

Compte Administratif 2022

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte administratif 2022.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 492 079.98€	Dépenses : 37 103.20€
Recettes : 1 115 151.79€	Recettes : 152 693.83€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte Le Compte Administratif 2022.

Compte de Gestion 2022

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte de Gestion 2022, établi par Monsieur le percepteur de JOIGNY.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 492 079.98€	Dépenses : 37 103.20€
Recettes : 1 115 151.79€	Recettes : 152 693.83€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte Le Compte de Gestion 2022.

Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 623 071.81€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
DECIDE que l'intégralité de la somme sera reprise en section d'exploitation soit 623 071.81€.

Subventions 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ACCORDE une subvention :

- Association des Trois Tableaux : 300€
- Amicale du Groupement Jovinien BAYARD : 200€
- UNA de Villeneuve sur Yonne : 200€
- France Alzheimer : 250€
- Les restaurants du Cœur : 200€

Budget Primitif 2023

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le budget élaboré par la commission.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 633 145.00€	Dépenses : 139 590.63€
Recettes : 1 070 869.81€	Recettes : 139 590.63€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte le budget 2023.

Taxes directes locales 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
DECIDE de pas augmenter les taux.

FIXE les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 36.94%	181 486.00€
Taxe foncière non bâti : 45.99%	38 172.00€
Taxe d'habitation : 12.51%	16 909.00€

Soit un produit fiscal 236 567.00€

Tarifs salle communale

A compter du 1^{er} avril 2023, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

FIXE les tarifs suivants :

- Personnes de la commune :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : 220€

Du 1^{er} avril au 30 septembre : 200€

- Personnes extérieures à la commune :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : 270€

Du 1^{er} avril au 30 septembre : 250€

Travaux de voirie 2019

Convention de versement d'un fond de concours à la CCJ

VU le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ),

VU les crédits annuels alloués par la CCJ pour les travaux de voirie à chaque membre,

VU la délibération de la CCJ en date du 18 décembre 2019 portant signature d'une convention pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie dont le montant est supérieur aux crédits alloués,

CONSIDERANT que les travaux de voirie envisagés, dépassent le montant de la subvention allouée par la CCJ à la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DECIDE de reverser à la CCJ la somme de 13 000.00€ TTC, somme correspondant au dépassement des crédits alloués par la CCJ pour les travaux de voirie 2019,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de versement d'un fonds de concours à la CCJ,
CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

Création et Aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Afin de compléter la zone de loisir aménagée en 2021 sur le terrain communal cadastré 388 AB 35 situé route de la Creuse Voie, Monsieur le Maire et ses Adjointes ont fait établir plusieurs devis.
Les dossiers ci-dessous ont été présentés et étudiés par la commission communale des travaux.

Poste 1 : Jeux et mobiliers divers

Challenger : 8 992.00€ HT
Sémio : 9 070.04€ HT
Adéquat l'achat public : 9 280.46€ HT

Poste 2 : terrassement et implantation

SARL TPAD : 12 263.51€ HT
Benett'sTP : 10 416.10€ HT
BODIN Fabien : 13 200.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
RETIENT le devis de la société CHALLENGER pour un montant de 8 992.00€ HT et de la société BENETT'S TP pour un montant de 10 416.10€ HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Plan de financement : Création et Aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Le Conseil Municipal ayant retenu les devis suivants :

CHALLENGER jeux et mobilier divers	8 992.00€ HT
BENETT'S TP terrassement et implantation	10 416.10€ HT

Total de	19 408.10€ HT
-----------------	----------------------

Ce projet sera financé comme suit :

DETR 30% : 5 822€
Pacte Territoire 40% : 7 763€
Part communale: 5 823.10€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
SOLLICITE Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR
SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Pacte Territoire

Achat de terrain

En 2024, la commune a pour projet la construction d'un local technique.
Monsieur le Maire cherche, un terrain qui pourrait accueillir le bâtiment.
La parcelle cadastrée 388 ZK 125 située rue d'Ormoy (face au local actuel) répond aux différents critères.
Monsieur le Maire a contacté le propriétaire qui serait vendeur d'une partie de la parcelle soit 1225m² pour la somme de 25 000.00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE la proposition.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

Programme de voirie 2023 a été validé par la commission communale qui s'est réunie le lundi 27 mars.

Salle des associations : un terrain de pétanque va être aménagé pour un montant de 2770.00€ HT ainsi que l'achat de 2 bancs et d'une poubelle.

DRAC : un mail a été envoyé en Mairie pour effectuer le recensement des objets répertoriés aux monuments historiques dans le département. Monsieur le Maire charge Madame MUTTI du dossier.

Régie ANC : au 1^{er} janvier 2023 la participation communale est passée de 1€ à 1,50€ par installation ANC.

Travaux églises : pour l'église de St Romain, nous sommes en attente du passage de la Sté BODET (normalement semaine du 03 avril). Pour l'église de Sépeaux, nous attendons le devis de la première entreprise pour en contacter 2 autres.

Fibre : à partir du 24 avril, notre commune est éligible à la fibre.

Cette année les restrictions d'eau vont nous contraindre à réduire le **fleurissement du village**.

Colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus : monsieur le Maire souhaiterait que cette année le colis soit constitué de produits locaux. Madame PONCHON est en charge du « dossier ».

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la tentative de vol dans le local technique rue d'Ormo. Après expertise l'assurance remboursera la totalité des dégâts. Le Conseil envisage la pose d'une barrière « anti-effraction ».

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 20h10.

Lors de cette séance onze délibérations ont été prises (2023/11, 2023/12, 2023/13, 2023/14, 2023/15, 2023/16, 2023/17, 2023/18, 2023/19, 2023/20 et 2023/21)